

Message du secrétaire général des Nations unies à la Conférence d'examen des États parties de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

Vienne, le 26 septembre 1995

Excellences,
Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Chaque année, plus de 20 000 êtres humains sont blessés ou tués par des mines terrestres. La plupart de ces personnes ne sont pas des combattants : ce sont des agriculteurs, des femmes, des enfants.

La communauté internationale supprime environ 100 000 mines chaque année. Or durant la même période, entre deux et cinq millions de mines nouvelles sont enfouies. Par conséquent, la prolifération de ces engins ajoute chaque année au moins deux décennies aux mille cent ans qui seront nécessaires pour déminer tous les champs de mines au rythme actuel. Si cette tendance se maintient, il faudra donc attendre presque jusqu'au quatrième millénaire de notre civilisation pour parvenir à notre objectif, et d'ici là plusieurs millions de personnes auront perdu la vie ou auront été blessés.

Durant la présente Conférence, mille six cents personnes seront abattues ou mutilées.

Par conséquent, je voudrais répéter que nous devons nous débarrasser des mines terrestres pour de bon ! Nous devons en interdire l'emploi ! Nous devons en interdire la production ! Nous devons détruire celles qui sont stockées dans nos arsenaux !

Pour éviter toute prolifération future des mines antipersonnel, l'Assemblée générale a enjoint aux États membres d'imposer un moratoire sur l'exportation. Plusieurs pays ont déjà accédé à cette demande, et je remercie les États où un moratoire est déjà en place ou imminent. La présente Conférence devrait adopter une interdiction frappant le transfert de mines antipersonnel dont l'utilisation est prohibée par le protocole sur ces mines ainsi qu'une interdiction visant le transfert de mines antipersonnel à des entités qui n'ont pas le statut d'États ou aux États qui ne sont pas parties à la Convention.

Ces mesures, si elles sont incluses dans le protocole sur les mines terrestres, ferait avancer considérablement la communauté internationale vers une interdiction de ces armes. Elles devraient être adoptées par les membres ici même afin – je le répète – de les éliminer totalement de la surface de la terre.

Une telle interdiction s'appliquerait dans toutes les situations, y compris pendant les conflits armés et en période de paix, car elle protégerait le personnel humanitaire qui oeuvre dans des

champs de mines. Son respect devrait être vérifié au moyen d'un régime efficace adopté multilatéralement. Comme l'ont proposé plusieurs États, les Nations unies pourraient jouer un rôle dans la vérification de la conformité à la Convention et à ses protocoles si un tel mandat est défini puis confié par les membres de la Conférence à l'organisation mondiale.

Cependant, même la conclusion la plus favorable de votre initiative, c'est-à-dire l'adoption d'un protocole efficace régissant les mines terrestres, ne suffirait pas en soi à garantir des progrès constants vers l'élimination future de ces engins. L'adoption universelle de la Convention et de son protocole sur les mines antipersonnel sera nécessaire.

Je voudrais donc encore exhorter tous les États qui ne sont pas parties à la Convention à prendre ou à conclure des mesures en vue de la ratifier, et de ratifier ses protocoles, ou d'y adhérer. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à tous les États qui ont répondu à mon appel et qui participent maintenant à la Conférence.

Le processus d'examen de la Convention comportera une revue des autres systèmes d'armements dont l'emploi peut être considéré comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. On a déjà proposé d'interdire la production et l'utilisation d'armes au laser destinées principalement à causer une cécité à vie. J'exhorte la Conférence à interdire une fois pour toutes la confection et l'emploi de ces armes conçues pour entraîner la cécité permanente avant qu'elles ne deviennent réalité. Toute prolifération pourrait avoir des conséquences terribles, particulièrement si une arme facile à transporter tombait entre les mains de terroristes.

Aucune nation au monde ne peut à elle seule empêcher l'existence de champs de mines meurtriers. Aucune nation au monde ne peut à elle seule empêcher le déploiement d'armes inhumaines. Mais toutes les nations ensemble peuvent faire en sorte que notre planète soit sûre pour les générations à venir.

Merci.